

Centre-Val de Loire



N° 21

Juin 2016

L'utilisation des transports en Centre-Val de Loire

En 2012, seuls 14,4 % des ménages n'ont pas de voiture en Centre-Val de Loire, qui est donc parmi les régions les mieux équipées. Un peu moins de la moitié des résidents ont accès à un réseau de transport en commun, soit 1,2 point de plus qu'en moyenne métropolitaine. Le parc automobile est en majorité constitué de véhicules diesel, mais les immatriculations de véhicules électriques ou hybrides sont en hausse.

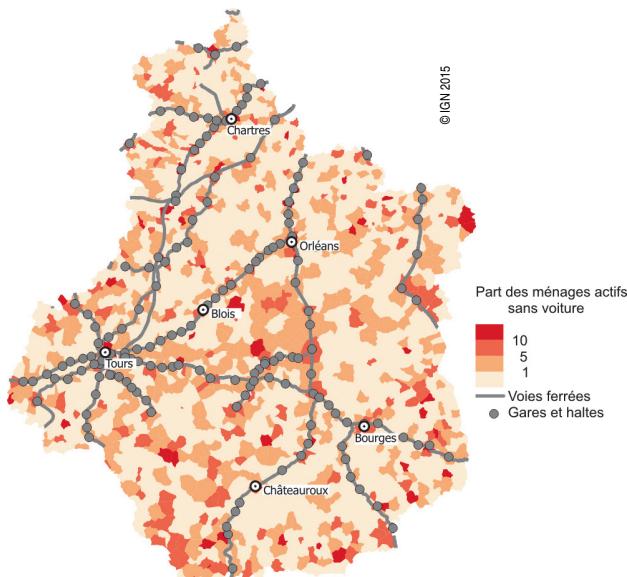
Marjorie Bonifay, Anne-Claire Monvoisin

Un ménage sur sept sans voiture

En 2012 en région Centre-Val de Loire, 14,4 % des ménages ne possèdent pas de voiture. Cette part est moins importante qu'en moyenne métropolitaine (19,0 %). Elle atteint 18,0 % dans les communes de la région appartenant à un périmètre de transport urbain (PTU) (*définitions*). Celles-ci offrent donc une possibilité accrue d'utilisation des transports en commun. Elles abritent près de la moitié de la population régionale et deux tiers des ménages sans voiture.

La part des ménages sans voiture n'est plus que de 6,0 % quand l'un au moins des membres est en activité (*figure 1*). Ces ménages actifs sans voiture résident principalement dans les grandes agglomérations.

1 Part des ménages actifs n'ayant pas de voiture

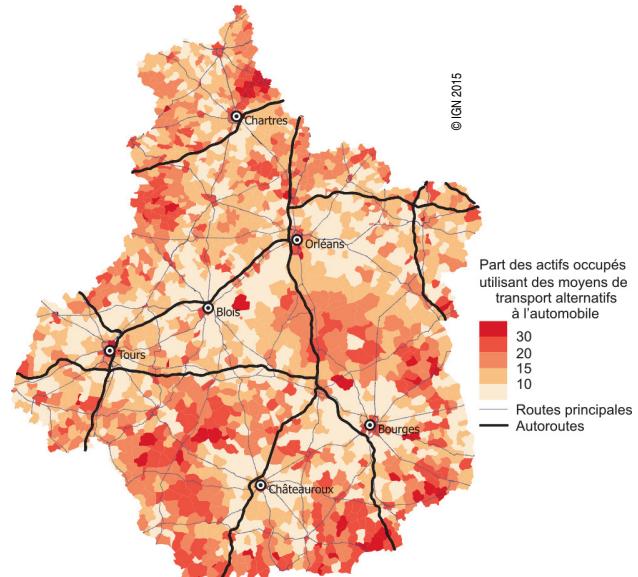


La voiture privilégiée

Près de huit actifs de la région sur dix utilisent la voiture pour aller travailler (*figure 2*). Parmi les 1 050 000 actifs ayant un emploi, les deux tiers travaillent en dehors de leur commune de résidence. Près de 4,0 % d'entre eux utilisent un deux roues ou marchent pour se rendre sur leur lieu de travail ; 8,0 % prennent les transports en commun mais près de neuf sur dix utilisent leur voiture.

Toutefois, quand la distance entre le lieu de résidence et le lieu de travail atteint ou dépasse 30 kilomètres, la part des actifs utilisant les transports en commun augmente sensiblement.

2 Part des actifs occupés utilisant les transports alternatifs à l'automobile



Source : Insee, recensement de population 2012, BPE 2014

Les habitants du Centre-Val de Loire qui travaillent dans leur commune de résidence utilisent moins la voiture et les transports en commun, mais davantage les deux roues ou la marche. Ils sont ainsi près de 18,0 % à se rendre sur leur lieu de travail à pied, près de trois fois plus qu'en moyenne régionale (6,5 %).

Dans la région, quel que soit le lieu d'emploi, les femmes en activité ont plus tendance à marcher (7,6 %) ou utiliser les transports en commun (8,0 %) que les hommes (respectivement 5,0 % et 6,5 %).

3 Quatre actifs occupés sur dix vivent dans une commune dotée d'une gare en Centre-Val de Loire

	Actifs occupés	Part des actifs occupés		%
		allant travailler en voiture	allant travailler en TC*	
Cher	Communes situées à 10 mn ou moins d'une gare (1)	75 592	79,2	5,2
	<i>dont communes avec une gare</i>	48 717	76,5	6,7
	Autres communes	46 088	81,8	1,7
Eure-et-Loir	Communes situées à 10 mn ou moins d'une gare (1)	129 903	73,1	11,9
	<i>dont communes avec une gare</i>	63 658	66,4	14,2
	Autres communes	52 463	82,1	6,0
Indre	Communes situées à 10 mn ou moins d'une gare (1)	37 745	75,5	4,5
	<i>dont communes avec une gare</i>	30 261	73,2	5,2
	Autres communes	51 084	81,9	1,7
Indre-et-Loire	Communes situées à 10 mn ou moins d'une gare (1)	203 844	74,5	9,5
	<i>dont communes avec une gare</i>	132 440	69,7	12,0
	Autres communes	43 457	82,1	3,8
Loir-et-Cher	Communes situées à 10 mn ou moins d'une gare (1)	80 152	79,5	4,7
	<i>dont communes avec une gare</i>	52 034	76,1	5,7
	Autres communes	52 348	84,3	2,2
Loiret	Communes situées à 10 mn ou moins d'une gare (1)	136 463	71,2	12,6
	<i>dont communes avec une gare</i>	93 962	66,2	15,0
	Autres communes	138 915	83,3	4,9
Centre-Val de Loire	Communes situées à 10 mn ou moins d'une gare (1)	663 699	74,7	9,2
	<i>dont communes avec une gare</i>	421 071	70,2	11,1
	Autres communes	384 354	82,8	3,8

(1) temps de trajet effectué en voiture.

* Transports en communs.

Note de lecture : dans le département du Cher, 6,7 % des actifs occupés résidant dans une commune avec une gare vont travailler en transport en commun.

Sources : Insee, recensement de la population 2012, BPE 2014, Distancier Metric

La proximité d'une gare favorise l'utilisation des transports en commun

La région Centre-Val de Loire compte plus de 160 gares ferroviaires de voyageurs, dont une grande majorité en Indre-et-Loire. Plus de 82,0 % de la population active occupée de ce département réside à moins de dix minutes de l'une d'entre elles, contre 63,3 % en moyenne régionale.

La proximité d'une gare permet de multiplier par trois l'utilisation des transports en commun par les actifs occupés. Dans le Loiret par exemple, 15,0 % de la population ayant un emploi et habitant dans une commune disposant d'une gare, se rend sur son lieu de travail en transport en commun. Cette part n'est que de 5,0 % lorsque les actifs résident dans une commune éloignée d'une gare de plus de dix minutes en voiture (*figure 3*).

Les actifs résidant dans les chefs-lieux de département et travaillant dans l'agglomération parisienne prennent en grande majorité le train pour s'y rendre : plus de 80,0 % des Chartrains et des Orléanais, 78,2 % des Tourangeaux.

Plus de deux voitures sur trois roulent au diesel

Dans la région, la majorité du parc automobile est encore constituée de véhicules diesel. Au 1^{er} janvier 2014, cela concerne 70 voitures sur 100, tandis que 29 fonctionnent à l'essence et une est hybride. Les véhicules électriques restent marginaux, puisque parmi les 1 300 000 voitures du parc régional, ils ne sont que 613. Cependant le nombre de ces véhicules augmente. En 2014, 515 nouveaux véhicules électriques ont été immatriculés en Centre-Val de Loire, et 1 500 véhicules hybrides, soit 3,5 % des nouvelles immatriculations ; cette part n'était que de 1,3 % en 2011.

Définitions

Un **ménage** au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.

Les **périmètres de transports urbains** (PTU) sont définis par l'article 27 de la Loi d'orientation sur les transports intérieurs (LOTI).

Sources

Les données concernant les navettes domicile-travail et l'équipement des ménages en voiture sont issues du recensement de la population 2012.

Les variables concernant les gares ferroviaires de voyageurs et les périmètres de transports urbains sont issues de la BPE 2014. La base permanente des équipements (BPE) est destinée à fournir le niveau d'équipements et de services rendus sur un territoire à la population.

Les immatriculations des nouveaux véhicules et le parc automobile proviennent du Service de l'observation et des statistiques (SoeS). Ils sont calculés à partir du répertoire statistique des véhicules routiers (RSVERO).

Le parc de véhicules comptabilise au 1^{er} janvier de l'année le stock de véhicules immatriculés sur une zone géographique déterminée.

Insee Centre-Val de Loire
131, rue du Faubourg Bannier
45034 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 69 52 52

Directrice de la publication :
Yvonne Péro

Rédactrice en chef :
Annie Clerzau

Relations médias : medias-centre@insee.fr

ISSN : 2262-5828
© Insee 2016

Pour en savoir plus

- Comment les transports publics modifient-ils le développement des villes ? L'exemple du réseau express régional d'Île-de-France, *Insee Analyses* n° 25, mai 2016.

